

LA PERSONNE: APRÈS KANT

PHI 6346

Séance 4

Jonathan Simon

PLAN

- (1) Kant (rappel)
- (2) Christine Korsgaard
- (3) David Enoch
- (4) Paul Samuel

KANT (RAPPEL)

OÙ SOMMES NOUS?

- DEUX PROJETS:
- (I) Dériver la normativité d'un compte rendu constitutif de l'occupation du point de vue pratique
- (II) Expliquer ce que signifie occuper le point de vue pratique

KANT : AUTONOMIE

- (1) Spontanéité: L'autonomie exige que nous ne suivions pas un principe / loi externe (hétérogène, pas déterminé par nous).
- (2) Réceptivité : L'autonomie exige que nous suivions un principe / loi
- (DONC) L'autonomie exige que nous déterminions le principe que nous suivons.
- ...
- (DONC?) L'autonomie exige que nous respections le principe de respect de toutes les personnes autonomes.

PORBLÈMES POUR KANT

- Problèmes pour Kant
- (i) Problèmes liés à la dérivation « du point de vue pratique / de l'action »
- (ii) Pourquoi adopter le point de vue pratique (raisons d'être rationnel / jouer le jeu de l'action)? (Enoch / Kolodny)
- (iii) Faiblesse de la dérivation / insuffisance matérielle de l'autonomie en tant que valeur normative fondamentale de premier ordre
 - (iii.1) : de l'Impératif Catégorique au Royaume des Fins
 - (iii.2) : du Royaume des Fins aux obligations envers les autres
 - (iii.3) : Des obligations envers les autres à une éthique humaine et humanitaire

PROBLÈMES POUR KANT

- (i) Problèmes liés à la dérivation « du point de vue pratique / de l'action »
- C'est une chose de définir l'autonomie, c'en est une autre d'établir que nous sommes autonomes (ce dernier point est transcendant pour Kant : pouvons-nous le suivre sur ce terrain ?)
- Qu'est-ce qu'un principe externe exactement ? Pourquoi une action (autonome) doit-elle obéir à un principe (cf. Nancy Cartwright sur la causalité singulière) ?

PROBLÈMES POUR KANT

- (ii) Pourquoi adopter le point de vue pratique (raisons d'être rationnel / jouer le jeu de l'action)? (Enoch / Kolodny)
- Enoch : certaines choses peuvent être inévitables même si on ne les choisit pas (par exemple, être mortel). On n'est pas obligé d'être mortel ; on est simplement mortel. Peut-être que « si vous jouez aux échecs, les règles R s'appliquent », mais vous n'êtes pas obligé de jouer aux échecs - vous n'êtes donc pas catégoriquement obligé de suivre les règles R. De même, si la dérivation kantienne est « si vous êtes un agent, les règles R s'appliquent ». Mais les règles de l'action sont censées être catégoriquement contraignantes.

PROBLÈMES POUR KANT

- (ii) Pourquoi adopter le point de vue pratique (raisons d'être rationnel / jouer le jeu de l'action)? (Enoch / Kolodny)
- Kolodny : il n'y a aucune raison d'être rationnel (d'être un agent) même s'il y a des raisons d'agir, nous ne pouvons donc pas répondre au défi lancé par Enoch de cette manière (par exemple, à partir du principe du raisonnement instrumental).

PROBLÈMES POUR KANT

- (iii) Faiblesse de la dérivation
- (iii.1) : de l'Impératif Catégorique au Royaume des Fins:

PROBLÈMES POUR KANT

- Universalisabilité : désigne une loi qui couvre tous les cas (sens faible), ou une loi qui résiste à un processus de réflexion et de dialogue idéaux (sens fort) ?
- (la loi « ne mentir qu'aux personnes nées un jeudi » est universelle dans le sens faible)
- Le problème est qu'il ne tire que ce sens faible, mais l'équivalence avec le royaume des fins n'existe que si nous avons un sens fort.

PROBLÈMES POUR KANT

- (iii) Faiblesse de la dérivation
- (iii.2): du Royaume des Fins aux obligations envers les autres

PROBLÈMES POUR KANT

- Comparons : vous vous promettez d'être bienveillant envers les autres VS le fait d'avoir le devoir d'être bienveillant envers les autres
- (dans le premier cas, si vous n'êtes pas bienveillant, vous portez atteinte à vos propres droits ; dans le second cas, vous portez atteinte aux droits de ceux envers qui vous avez un devoir)
- L'« égoïste » pourrait interpréter les choses de la première manière, en considérant tous les devoirs comme étant essentiellement auto-dirigés.

PROBLÈMES POUR KANT

- (iii) Faiblesse de la dérivation
- (iii.3): Des obligations envers les autres à une éthique humaine et humanitaire

PROBLÈMES POUR KANT

- (1) La question du traitement des animaux et autres entités non humaines (qui ne sont pas explicitement couvertes par le royaume des fins)
- (2) Les problèmes plus intuitifs de la morale kantienne, l'idée qu'il ne faut pas mentir, même aux nazis, qu'il ne faut jamais intervenir pour sauver des vies ou maximiser les droits si cela implique de tuer ou de violer (un nombre plus restreint de) droits, etc.

KORSGAARD

KORSGAARD

- *(1) L'autonomie est la source de l'obligation, et en particulier de notre capacité à nous engager / obliger ;*
- *(2) Nous avons des obligations morales, c'est-à-dire des obligations envers l'humanité en tant que telle ;*
- *(3) Puisque nous pouvons nous obliger / s'engager, nous pouvons également être obligés par d'autres personnes ; et*
- *(4) Nous avons des obligations envers les autres êtres vivants.*

KORSGAARD

- L'autonomie en tant que principe d'approbation réfléchie :
- Étant des êtres réfléchis, nous prenons du recul par rapport à nos désirs et à nos impulsions et devons y réfléchir avant de les approuver afin de pouvoir agir. (L'action / l'agentivité nécessite une approbation réfléchie.)

L'impératif catégorique nous enseigne à n'agir que selon une maxime que nous pourrions vouloir comme loi. Et cela, selon Kant, est la loi du libre arbitre. Pour comprendre pourquoi, il suffit de comparer le problème auquel est confronté le libre arbitre avec le contenu de l'impératif catégorique. Le problème auquel est confronté le libre arbitre est le suivant : la volonté doit avoir une loi, mais comme la volonté est libre, elle doit être sa propre loi. Et rien ne détermine ce que doit être cette loi. Tout ce qu'elle doit être, c'est une loi. Considérons maintenant le contenu de l'impératif catégorique. L'impératif catégorique nous demande simplement de choisir une loi. La seule contrainte qu'il impose à notre choix est qu'il doit avoir la forme d'une loi. Et rien ne détermine ce que doit être cette loi. Tout ce qu'elle doit être, c'est une loi. Par conséquent, l'impératif catégorique est la loi du libre arbitre. Il n'impose aucune contrainte externe aux activités du libre arbitre, mais découle simplement de la nature de la volonté. Il décrit ce que le libre arbitre doit faire pour être ce qu'il est. Il doit choisir une maxime qu'il peut considérer comme une loi.

KORSGAARD

- *Le problème auquel est confronté le libre arbitre est le suivant : la volonté doit avoir une loi, mais comme la volonté est libre, elle doit être sa propre loi. Et rien ne détermine ce que doit être cette loi. Tout ce qu'elle doit être, c'est une loi.*

KORSGAARD

- *Considérons maintenant le contenu de l'impératif catégorique. L'impératif catégorique nous demande simplement de choisir une loi. La seule contrainte qu'il impose à notre choix est qu'il doit avoir la forme d'une loi. Et rien ne détermine ce que doit être cette loi. Tout ce qu'elle doit être, c'est une loi. Par conséquent, l'impératif catégorique est la loi du libre arbitre.*

KORSGAARD

- *Bon, mais comment passer de l'impératif catégorique à la formulation du royaume des fins ?*
- Impératif catégorique : N'agissez que selon des maximes que vous pourriez vouloir comme loi universelle.
- Royaume des fins : N'agissez que selon des maximes sur lesquelles tous les êtres rationnels pourraient convenir d'agir ensemble.

KORSGAARD

- « Une conception d'une identité pratique »...
- le principe ou la loi par lequel vous déterminez vos actions est celui que vous considérez comme étant *l'expression de vous-même*. *S'identifier à* un tel principe ou à une telle loi, c'est être, selon la célèbre expression de saint Paul, une loi pour soi-même.

KORSGAARD

- *D'accord, mais comment aborder les obligations imposées par d'autres personnes ?*
- (ici, elle argumente contre l'égoïsme, l'idée que des raisons sont essentiellement privées)

KORSGAARD

- Wittgenstein à propos du langage privé
(Investigations):
- « S » n'est pas un mot / concept dans une langue si la règle pour son utilisation est « dites S lorsque vous êtes disposé à dire S » -- dans ce cas, il n'a aucune signification, ce n'est qu'un son.

KORSGAARD

- Dans ce contexte, **le sens** implique **la possibilité d'erreur** : une norme à laquelle on aspire, mais que l'on peut manquer.
- *(Wittgenstein semble penser que cela démontre que nous ne pouvons pas disposer d'un langage dans lequel nous avons des concepts pour nos propres états mentaux. Cette étape est très discutable. Cependant, Korsgaard n'en a pas besoin ici...)*

KORSGAARD

- Pour Korsgaard, il semble, il n'y a pas de sens de parler de droits et de devoirs envers soi-même, ou du moins, on ne peut pas considérer **tous** les droits et devoirs de cette manière. (Doute-t-elle réellement que nous puissions nous faire des promesses à nous-mêmes ?)...

KORSGAARD

- Elle semble considérer qu'une promesse faite à soi-même n'est soumise à aucune norme de justesse ou d'échec, car en décidant de ne pas la tenir, on se pardonne intrinsèquement de ne pas l'avoir tenue (c'est-à-dire que l'on supprime l'obligation).

KORSGAARD

- Cela vous semble-t-il correct ? Et est-ce vraiment le même point que celui soulevé par Wittgenstein ? (Est-ce que je me pardonne automatiquement si je ne respecte pas une promesse que je me suis faite ? L'infailibilité signifie-t-elle qu'il n'existe aucune norme de validité ?)

KORSGAARD

- Qu'est-ce qui est réellement en jeu ici ?
- -- Qualité pour agir
- (si vous avez une obligation envers moi, alors j'ai un droit à votre égard... ce qui peut signifier que je dispose de certains pouvoirs que je n'aurais pas autrement... par exemple, la qualité pour vous poursuivre en justice)

KORSGAARD

- La « publicité » de la raison peut signifier que d'autres peuvent vous critiquer pour ne pas avoir agi conformément à ce que la raison vous dicte. C'est peut-être là l'idée de Korsgaard. Il convient toutefois de noter qu'ici, ce n'est pas spécifiquement la personne envers laquelle vous avez un devoir qui dispose d'un droit particulier de critique, mais plutôt toute personne « avec laquelle » vous raisonnez / partagez vos raisons.

KORSGAARD

- *Et qu'en est-il des obligations envers les animaux (douleur, identité, etc.) ?*

ENOCH

ENOCH

- (ii) pourquoi adopter le point de vue pratique (raisons d'être rationnel / jouer le jeu de l'action). (enoch / kolodny)
- ...?

ENOCH

- *Enoch demande : cela résout-il la question normative ? Ne pouvons-nous pas nous interroger sur la raison d'être un agent / d'adopter un point de vue pratique ?*

PAUL SAMUEL

PAUL SAMUEL

- Si je me promets de sourire plus souvent aux inconnus, ma promesse concerne un inconnu qui passe (dont la présence me fait sourire), mais je ne lui dois rien : si je suis de mauvaise humeur, je ne fais pas de tort à l'inconnu en ne lui souriant pas (sauf peut-être par impolitesse).
- J'agis mal vis-à-vis de ma promesse **envers moi-même** dans ma conduite envers l'inconnu. Une obligation véritablement due à autrui est différente : c'est une occasion de bien agir ou de mal agir envers autrui, et pas seulement de bien ou de mal agir.

PAUL SAMUEL

- Le terme technique pour cette distinction, c'est que certaines obligations sont « dirigées ». Si un agent a une obligation dirigée vers un autre, ce dernier a un statut spécial en tant que détenteur d'un droit à l'exécution de la première. Quand un agent enfreint une obligation dirigée, il ne fait pas seulement quelque chose de mal, mais il fait du tort à quelqu'un en particulier : celui à qui l'obligation est due. Comme le dit Thompson ([2004 : 340](#)), celui qui subit le tort est la *victime* et pas juste l'*occasion* du tort.

PAUL SAMUEL

- Il y a deux raisons de douter que Korsgaard puisse intégrer une conception solide de la socialité de la moralité :
- (1) Son argument echoue
- (2) Le sens dans lequel l'action est sociale pour Korsgaard est, pour ainsi dire, inversé

PAUL SAMUEL

- (I) n'est pas évident que sa théorie de l'action soit à la hauteur pour fonder le type de socialité auquel elle fait appel dans la conférence 4.2 de *Sources*.
- (raisons comme essentiellement publiques etc)
-

PAUL SAMUEL

- (2) le sens dans lequel l'action est sociale pour Korsgaard est, pour ainsi dire, inversé : être un agent, c'est être susceptible d'entrer en relation de reconnaissance avec les autres, s'il y en a, parce que la relation réflexive qu'on a avec soi-même en tant qu'agent (la « deuxième personne intérieure », comme elle le dit dans [Korsgaard 2007](#)) est généralisable. Mais...

PAUL SAMUEL

- (2) ... pour Fichte ou Hegel, l'action est inversée : être un agent, c'est déjà être dans des relations de reconnaissance avec d'autres personnes réelles et concrètes. Pour Korsgaard, l'*Aufforderung*, et la reconnaissance qu'elle suppose, est constitutive de divers faits normatifs, mais pas de l'action elle-même. Pour Fichte, c'est grâce à l'*Aufforderung* qu'on devient des agents.^{[16](#)}

PAUL SAMUEL

- Une théorie constructiviste devra inclure les deux éléments suivants :
- [1] Une explication du *point de vue* pratique (généralement, l'action, bien que les humains aient tendance à ne pas utiliser ce terme)
- [2] Une explication de la relation déterminante/fondamentale/explicative entre [1] et un *ordre normatif* (c'est-à-dire la moralité ou, comme dans la théorie constructiviste canonique de Rawls, le cadre d'un ordre politique juste)

PAUL SAMUEL

- Plutôt que de se baser sur la loi comme forme constitutive de l'action, ma proposition se base sur la *reconnaissance mutuelle* des agents entre eux, dans la mesure où ils sont des agents. J'appellerai ça la théorie *post-kantienne* de l'action.

PAUL SAMUEL

- La reconnaissance, c'est une attitude qu'on a par défaut. C'est une *attitude*, genre une position, une posture ou une façon d'être : une orientation par rapport à quelque chose. En gros, la reconnaissance, c'est pas juste une croyance ou un désir particulier, mais une façon plus générale d'être par rapport à son objet.

PAUL SAMUEL

- Les principales caractéristiques de la reconnaissance sont les suivantes :
 - 1.elle intervient dans la délibération pratique ou la structure ;
 - 2.elle se manifeste dans des modèles de comportement et d'autres formes d'incarnation ;
 - 3.elle attribue un statut à son objet ; et
 - 4.elle peut être explicite dans le jugement, mais ce n'est pas nécessairement le cas.

PAUL SAMUEL

- La reconnaissance mutuelle, cependant, ne classe pas son objet comme ayant une signification purement normative, comme la signification de la sainteté, qui exige un certain type de traitement discret.
- Elle classe plutôt son objet, l'autre reconnaissant mutuel, **comme un reconnaissant**, **lui accordant ainsi une signification *métanormative***. Elle classe l'autre comme quelque chose qui peut attribuer une signification normative. En gros, reconnaître quelqu'un d'autre comme quelqu'un qui reconnaît, c'est reconnaître que sa relation avec son environnement donne de l'importance.

PAUL SAMUEL

- Ça nous amène au désaccord de base entre les idées de Kant et celles qui viennent après lui sur la conscience de soi réfléchie : Kant pense qu'on peut d'abord prendre du recul par rapport à nos propres envies, puis se voir comme quelqu'un qui reconnaît les autres qui reconnaissent, en attribuant ainsi ce même pouvoir aux autres, sans d'abord se reconnaître soi-même comme reconnu par un reconnaissant comme soi-même.[29](#)

PAUL SAMUEL

- Le post-kantien insiste sur le fait que la distance réflexive présuppose avant tout le type de rejet normatif distinctif que l'on reçoit des autres avec lesquels on est dans des relations de reconnaissance mutuelle, et pas seulement celui que l'on reçoit d'une machine de reconnaissance défectueuse. Selon la vision post-kantienne, on prend conscience de soi-même, et on atteint ainsi une distance réflexive par rapport à ses propres inclinations, en reconnaissant qu'on est reconnu, et donc en reconnaissant l'autre de manière réciproque.

PAUL SAMUEL

- Question (de Prof Simon) : est-ce que la capacité (intérieure) d'avoir ce genre de relations n'est pas une condition pour les avoir ?
- Si non, pourquoi on ne peut pas avoir ce genre de relations avec les rochers si, par exemple, la société le dit ?

PAUL SAMUEL

- Cf, comment savoir si / quand les robots commencent à avoir ce genre de relations avec nous

PAUL SAMUEL

- Cf, comment savoir si / quand les robots commencent à avoir ce genre de relations avec nous?
- Est-ce qu'on peut donner des explications plus ou moins simplifiées des 4 critères, puis dire que, par exemple, chatgpt (ou un jouet qui utilise une version locale sur une puce) a déjà ce genre de relations avec les enfants qui jouent avec ?

PAUL SAMUEL

- En gros, on devrait peut-être pas juste parler des capacités de chaque membre de la communauté, mais aussi de comment ils sont liés les uns aux autres. D'accord ! Mais quelle configuration/structure faut-il au niveau de la communauté (genre, quelle organisation des cellules nerveuses faut-il pour faire un cerveau) ?

PAUL SAMUEL

- Remarque de Prof Simon : il y a une possibilité intermédiaire : la capacité dont on parle dépend de l'ancrage social :
- (a) au niveau du développement, on ne l'acquiert qu'à travers l'interaction
- (b) le contenu du concept de raison (ou même de soi) dépend des concepts des autres et de l'interrelationnalité (cf. le schéma d'attention de Graziano)